

PIERRE-DE SAUREL**LA MISE EN SERVICE DU PARC ÉOLIEN REPORTÉE À DÉCEMBRE 2016**

Selon les promoteurs, les impacts de ce report ont été pris en compte et analysés au niveau légal, contractuel et financier.

PAR FRANÇOIS BEAUDREAU

Les promoteurs du projet de Parc éolien Pierre-de Saurel annoncent le report d'une année pour la mise en service des éoliennes, prévu initialement pour décembre 2015. Ils invoquent le retard causé par la décision par la Commission de protection du territoire agricole, la CPTAQ. Les promoteurs expliquent que ce report entraîne des pénalités, en vertu de l'entente pour la fourniture d'électricité. La société en commandite Parc éolien Pierre-de Saurel devra ainsi verser 492 000 \$ à Hydro Québec. Les administrateurs s'attendent également à une augmentation du coût du projet, due à l'inflation et à la hausse du cours de l'Euro.

L'achat de l'équipement nécessaire, leur installation et l'aménagement du site sont évalués à 70,6 millions de dollars. Mais les administrateurs sont toujours convaincus que le projet de Parc éolien Pierre-De Saurel demeure rentable pour la collectivité. Selon leur évaluation, au terme du projet d'une durée de 20 ans, des redevances totales de 48 millions de dollars auront été versées à la MRC, aux municipalités d'accueil ainsi qu'aux agriculteurs propriétaires des terres.

Le directeur général Frédéric Tremblay ainsi que des membres du conseil d'administration de la société en commandite Parc éolien Pierre-De Saurel ont présenté une mise à jour du projet, le 10 septembre dernier à Sorel-

Tracy. Ils précisent que le retard dans la livraison du projet est attribuable, du moins en partie, par le long délai de du côté de la CPTAQ, soit plus de 20 mois d'attente — dont 11 mois causés par des demandes sans lien avec la loi — alors qu'un délai normal oscille entre 7 et 12 mois.

S'ils considèrent recevoir toutes les autorisations et les accords gouvernementaux et financiers pendant l'automne 2015, les promoteurs jugent qu'il y a trop d'inconvénients et d'imprévus, par exemple reliés au chauffage et au transport, pour construire ou commencer la construction durant l'hiver. « Quelques travaux civils pourraient toutefois être effectués cet automne, mais la mise en service du parc éolien

est maintenant prévue pour décembre 2016 », notent-ils.

Par ailleurs, les administrateurs assurent que les mesures des vents faites sur le site et accumulées depuis plus de 5 ans confirment le potentiel de production d'énergie du futur parc éolien. Ils mentionnent les résultats de l'étude la plus récente, soit celle de la firme WSP, qui démontrent que le projet a 95 % de chance d'être en mesure de livrer l'énergie contractuelle à Hydro-Québec, soit 51,5 GWh/année, selon le contrat prévu. « Le potentiel éolien a été démontré hors de tout doute raisonnable au cours des 5 dernières années même si certains citoyens ne sont pas convaincus », mentionnent les responsables du pro-

jet dans leur document de présentation.

Le projet de parc éolien Pierre-De Saurel consiste en la construction d'un parc de 12 éoliennes. Les engins seront implantés sur des terres agricoles privées, situées sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, plus précisément dans les trois municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska.

En plus des 12 éoliennes, le projet comprend l'aménagement de chemins d'accès, la construction d'un réseau collecteur aérien et d'un poste de raccordement. Le parc éolien sera relié à deux postes satellites d'Hydro-Québec: Sorel-Sud et Yamaska. La durée d'exploitation prévue du parc est de 20 ans.

L'AUTOMNE : LE TEMPS IDÉAL POUR VIDANGER VOTRE FOSSE SEPTIQUE**Saviez-vous que ...**

Il est recommandé de faire vider une fosse septique tous les ans pour une famille de plus de 5 personnes et aux deux ans pour une famille moins nombreuse.

Il est préférable de faire la vidange en automne, ainsi on évite tout blocage durant la saison froide.

Il faut éviter de jeter dans la toilette : les débarbouillettes jetables, les cotons tige, les papiers essuie-tout, les applicateurs en plastique ou en carton pour tampons absorbants ou tous autres objets nuisibles.

Le broyeur à déchets n'est pas compatible avec le bon fonctionnement d'une fosse septique. Les résidus peuvent former un amalgame de déchets compact pouvant obstruer les conduits.

Lors de notre passage, le premier compartiment de la fosse est vidé net de tout liquide et solide et aucun liquide n'est retourné à la fosse. Le deuxième compartiment est nettoyé si nécessaire pour le bon fonctionnement de la fosse.

Nous passons dans votre localité toutes les semaines
Urgence 7 jours semaine - 24 heures par jour
Nous respectons les normes environnementales.

270, Notre-Dame, Saint-François-du-Lac Tél. : 450 568-3443

